

**NON OPPOSITION A LA DECLARATION PREALABLE MAISON
INDIVIDUELLE**

DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION	
Déposée le	22/12/2023
Affichée le	27/12/2023
Par	CECCALDI-RAYNAUD Adrien
N° SIRET	
Demeurant à	132, Rue de la Colline 34790 GRABELS
Représenté par	
Pour	Installation de panneaux photovoltaïques en toiture.
Sur un terrain sis	132, Rue de la Colline 34790 GRABELS
Parcelle(s)	AP 241

Référence dossier :
N° DP 34116 23 M0128
Destination : Travaux sur construction existante
URBANISME
AFFICHAGE EFFECTUE
DU 24.01.2024
AU 25.03.2024
NON OPPOSITION

GRABELS, LE
LE MAIRE,

Le Maire,

- Vu** la demande susvisée ;
- Vu** le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L421-1 et suivants et R421-1 et suivants ;
- Vu** le Plan Local d'Urbanisme approuvé ;
- Vu** le Plan de Prévention des Risques d'inondation approuvé ;
- Vu** le Plan de Prévention des Risques d'incendies de forêt approuvé ;
- Vu** Le Schéma Directeur d'assainissement pluvial des services de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 18/07/2018 notifiant la nouvelle connaissance de l'aléa inondation par ruissellement pluvial ;
- Vu** le porter à connaissance de la carte départementale d'aléas incendie de forêt, approuvé le 17/12/2021 ;



ARRETE :

ARTICLE 1 : Il n'est **pas fait opposition** à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

ARTICLE 2 : L'exécution des travaux soumis à la déclaration susvisée est subordonnée au respect des prescriptions suivantes de l'article 11 de PLU : « [...] Les panneaux solaires, serres et autres éléments d'architecture bioclimatique doivent être intégrés à l'enveloppe des constructions en évitant l'effet de superstructures surajoutées [...] ».

GRABELS, le **16 JAN. 2024**

Le Maire

Le Maire,
René REVOL